

Rapport de la commission des finances,
Préavis municipal N° 52-2009
Relatif au budget de la Bourse communale pour l'année 2010

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, composée de Madame Céline Guex, et de Messieurs Jean-Pierre Monachon, Daniel Rochat, Stéphane Zürcher, Antonio Gatto, Pascal Affolter et Jean François Perusset, s'est réunie sur convocation de la municipalité, le mardi 10 novembre 2009 à 18h30, en présence de Mesdames Isabelle Hautier, Isabelle Gay-Crosier et de Messieurs Yvan Rochat, Fredy Mast, Yves Jauner ainsi que de Monsieur Jean-Daniel Bonny notre boursier, afin de recevoir toutes les informations et explications sur le préavis précité.

Lors de cette séance, la commission a reçu les documents provisoires concernant le budget 2010, ces documents nous ont permis de prendre connaissance du contenu de ce préavis.

La présentation du budget a été faite par Jean Daniel Bonny, complétée par des explications ponctuelles et détaillées, pour chaque dicastère par le municipal en charge.

La commission des finances au complet, s'est réunie une deuxième fois le mardi 17 novembre à 18h30 à la salle de la municipalité. Cette séance, était principalement dédiée à la présentation des investissements planifiés ainsi qu'aux questions et réponses sur les points encore ouverts.

Chiffres, remarques et commentaires.

En préambule, en ce qui concerne l'exercice en cours, nous voulons vous transmettre une information assez réjouissante. En effet lors de ces séances de préparation, la commission des finances a été informée que, selon les indicateurs actuels, tout laisserait à croire que l'exercice 2009 sera équilibré et que le déficit budgété (Fr. 553'400.-) sera couvert par l'excédent des recettes principalement du à l'accroissement de la population.

Pour 2010 nous avons approuvé le maintien du taux d'imposition communal à 77%. Tenant compte qu'à ce jour nous avons quasiment atteint le maximum d'habitants possible dans notre commune, il ne devrait plus ou peu avoir d'augmentation des recettes, donc une stabilité par rapport à l'exercice 2009.

En 2010 les charges budgétées (Fr. 13'383'600.-) seront plus importantes que les revenus (12'941'800.-), il en résultera donc, déficit global de Fr. 441'800.- qui sera prélevé sur le compte capital.

Financements spéciaux.

Sur quatre services financés par des recettes affectées, trois sont déficitaires :

- | | |
|-------------------------------------|--------------|
| • Elimination des déchets pour | Fr. 99'100.- |
| • Réseau d'égouts et épuration pour | Fr. 25'900.- |
| • Défense incendie pour | Fr. 72'100.- |

Un seul est bénéficiaire :

- | | |
|--------------------|----------------|
| • Service des eaux | Frs. 203'000.- |
|--------------------|----------------|

Le déficit global de Fr. 197'100.- est pris en charge par l'impôt ordinaire. Quant au bénéfice de Fr. 203'000.-, il est attribué aux fonds de réserve spécifique du Service des eaux.

Imputations internes.

Comme déjà pratiqué en 2009, la redistribution des imputations internes a pour but d'être plus transparente et de répartir au plus juste les frais occasionnés par chaque dicastère et activité. Pour les principaux changements par rapport à 2009, nous signalons une augmentation des charges salariales dues à l'engagement d'un nouvel employé en 2009.

En contrepartie, il est à relever la diminution de l'intérêt de la dette dû essentiellement à l'amortissement comptable de notre dette.

Analyse financière

La marge d'autofinancement est la différence entre les revenus épurés et les charges épurées : Pour 2010 la marge d'autofinancement dégagée reste faible : à Fr. 554'600.-, ratio de 5,4 % (de 0 à 10% = faible).

Cette marge faible nous obligera, pour tout nouvel investissement, à avoir recours à l'emprunt, diminué des éventuels prélèvements sur les fonds de réserves.

Facture sociale

Nous ne tenons pas à vous énumérer les principaux changements dans ce chapitre, toutefois, malgré la constante augmentation de notre participation au ménage cantonal (augmentation de ~10% par rapport à 2009), pour le budget 2010, dû à notre classement provisoire dans la péréquation cantonale, le ratio entre les charges et les revenus, nous serait encore légèrement favorable.

Pour combien de temps ?

Investissements engagés et projetés pour 2010

Vous avez tous pris connaissance du tableau qui suit ce préavis : Ce tableau relate les incidences comptables et financières qu'engendrent les investissements votés et projetés.

Selon les dépenses et recettes prévues, ainsi que les amortissements et prélèvements aux fonds de réserves, **les investissements engagés** augmenteront de Fr. 1'607'400.- tandis que les **investissements projetés**, occasionneraient une augmentation de Fr. 2'874'000.-.

L'augmentation globale des investissements s'élèverait à Fr. 4'481'400.-.

Cette dette, augmentée des crédits en cours, représentera à fin 2010, un capital à rembourser de CHF 4'717.- par habitant dont le taux d'intérêt moyen est de 2,79 %.

Pour mémoire la dette par habitant budgétée à fin 2009, était de Fr. 5'165.- avec un taux d'intérêt moyen est de 2,74 %.

Conclusions

Comme déjà évoqué au début de ce rapport, l'année 2009 sera très probablement bouclée en équilibre au lieu d'un déficit budgété de Fr. 553'400.-, le facteur déterminant de cette situation a été essentiellement l'augmentation du nombre de contribuables de la commune.

Ceci dit, nous tenons également relever la bonne maîtrise des coûts et dépenses de la part de nos autorités, en effet, grâce à la bonne tenue et la transparence de nos comptes, sous la vigilance de notre Boursier Communal, ils supervisent et valident quasi en temps réel l'état de nos finances.

Pour 2010, après avoir consciencieusement analysé et contrôlé les divers éléments de ce budget, nous pouvons vous confirmer que la gérance du ménage communal suit la ligne tracée en 2009; une gestion intelligente et raisonnable, les postes budgétés sont prioritaires, pertinents et/ou proposés avec clairvoyance dans un souci de prévision et prévention.

La Commission de Finances unanime, remercie la Municipalité et le Boursier Communal pour le travail accompli à l'élaboration de ce budget.

Décision.

Au vu de ce qui précède, après vous avoir exposé le présent rapport, la Commission des Finances unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'accepter la proposition du préavis municipal N° 52-2009 telle qu'elle vous a été présentée, c'est à dire :

Le Conseil communal de Penthalthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 52 - 2009, entendu le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le budget 2010 de la Bourse communale.

Le rapporteur, les membres:

Gatto Antonio



Affolter Pascal



Guex Céline



Monachon Jean-Pierre

Excusé

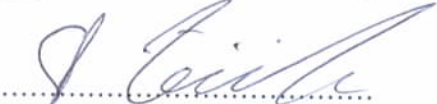
Perusset Jean François



Rochat Daniel



Zürcher Stéphane



Penthalthaz, le 08 décembre 2009